

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Henryville tenue le lundi 4 décembre 2024 à 20:00 hrs, sont présents les conseillers; Patrick Wenning, Josiane Fabry, Léo Choquette, André Raymond et Maxime Partenza sous la présidence de la mairesse, Mme Danielle Charbonneau formant quorum.

Absent : Michel Lord

Également présente : Mme Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière.

La Mairesse, Madame Danielle Charbonneau, ouvre la séance à 20h00.

9009-12-2024 Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 4 décembre 2024.
Ouverture de la séance

9010-12-2024 Il est proposé par André Raymond appuyé par Patrick Wenning et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point *Varia* ouvert.
Adoption de l'ordre du jour

9011-12-2024 Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Michel Lord et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024.
Adoption du procès-verbal du 4 novembre 2024
REPORTÉ

9012-12-2024 Il est proposé par Léo Choquette appuyé par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité :
Adoption des comptes à payer du mois de novembre et ratification des comptes déjà payés
D'approuver la liste des paiements effectués au mois de novembre 2024 totalisant la somme de : 110 228,66 \$
D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois d'octobre 2024 au montant de : 56 573,84 \$

Pour un total de comptes à payer de: 166 802,50 \$

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Marijke Wynants, Directrice générale Greffière-trésorière

Période de questions

9013-1-2024
Quotes-parts
MRC 2025

Attendu que le conseil de la MRC a adopté le budget 2025 lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2024;

Attendu que la municipalité a reçu les coûts des quotes-parts pour les différentes parties du budget 2025 totalisant un montant de 429 270,29 \$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par André Raymond et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2025 de la MRC du Haut-Richelieu soient adoptées telles que présentées.

9014-12-2024
Quote-Part
Régie
intermunicipale
d'approvisionnement en
eau potable
Henryville-
Venise

Attendu que la municipalité doit adopter les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en eau potable Henryville-Venise s'élevant à 101 694,50 \$;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que le budget 2025 de la Régie Intermunicipale d'Approvisionnement en eau potable Henryville-Venise soit adopté tel que présenté.

9015-12-2024
Facturation
aux
Municipalités
desservies
par les
Services de
la Sûreté du
Québec

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,4%, les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7% et d'un plancher à 2%;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3% par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2%;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsiderée des coûts de la Sûreté d Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$ un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette, appuyée par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité que la municipalité d'Henryville demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription d'Iberville Madame Audrey Bogemans, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adresse de François Bonnardel : ministre@msp.gouv.qc.ca

Adresse d'Audrey Bogemans : audrey.bogemans.iber@ass-nat.qc.ca

Adresse de Johanne Beausoleil : johanne.beausoleil@surete.qc.ca

Adresse de Jacques Demers : info@fgm.ca

**9016-12-2024
Prévision
budgétaires
2025 Sûreté
du Québec**

Attendu que la municipalité a reçu les prévisions budgétaires pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2025 ;

Attendu que les prévisions budgétaires ont été déposées par cette dernière le 5 novembre dernier pour un montant de 341 381 \$;

Attendu que la municipalité recevra la facture officielle pour le paiement durant le mois de mars 2025 ;

En conséquence, sur la proposition de André Raymond, appuyée par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires 2025 de la Sûreté du Québec soient adoptées telles que présentées qu'advenant un changement suite à la résolution transmise aux instances gouvernementales et à la fédération québécoise des municipalités, la résolution 9015-12-2024 deviendra caduque.

**9017-12-2024
Remboursement école
Capitaine-
Luc-Fortin**

Attendu que l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice d'Henryville, demande une subvention dans le cadre de la politique familiale adoptée par la municipalité ;

Attendu que la municipalité désire supporter la fréquentation à l'école primaire en versant une subvention annuelle afin de diminuer le coût du matériel scolaire ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette, appuyée par Josiane Fabry et résolu à l'unanimité d'accorder la subvention demandée par l'école

Capitaine-Luc-Fortin, édifice d'Henryville, au montant de 5 700,11 \$ pour l'année 2024-2025 représentant un montant maximum de 50 \$ par élève. Un document explicatif des dépenses par niveau a été joint à la demande.

**9018-12-2024
Adoption du
calendrier
des séances
ordinaires**

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Patrick Wenning, appuyée par Maxime Partenza et résolu à l'unanimité que le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2025.

13 janvier	7 avril	7 juillet	6 octobre
3 février	5 mai	4 août	3 novembre
3 mars	2 juin	8 septembre	1 ^{er} décembre

Ces séances se tiendront à 20 heures.

Les séances auront lieu au 110 rue Grégoire à la salle du conseil.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**Rapport des
comités**

Rapport du service incendie
Comité consultatif d'urbanisme
Régie des eaux
Administration et gestion du personnel (
Bâtiment
Voirie et éclairage
Cours d'eau
École
Bibliothèque
Loisirs
Conseil junior
CRSQV

**Période de
questions**

**9019-12-2024
Levée de la
séance**

Sur la proposition de Patrick Wenning appuyé par Léo Choquette il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h07.

Je, soussignée, Marijke Wynants, Directrice générale et Greffière-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés liés aux résolutions adoptées à cette séance.

.....
Danielle Charbonneau

.....
Marijke Wynants, Directrice générale

Mairesse

Greffière-trésorière

« Je, Danielle Charbonneau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».